

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Direction de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique



CHARTRE DU RESEAU

MICRO ET NANO TECHNOLOGIES PHOTONIQUES – NOUR 21

Préambule :

De par son importance, la photonique est devenue un domaine stratégique. En plus de ses applications dans les Télécommunications Optiques et l'Optoélectronique Intégrée, la photonique joue un rôle de plus en plus important dans des domaines divers et variés tels que:

- le bien-être de l'individu et la société ;
- les technologies de l'information et des communications ;
- la biologie et le biomédical ;
- le militaire et le spatial;
- l'automobile et l'avionique;
- ...

Cela fait que l'industrie photonique se développe et se structure rapidement. Cette industrie qui s'est véritablement développée ces dernières années n'en est qu'au début de son cycle de vie.

Dans ce contexte, à l'initiative de plusieurs chercheurs algériens activant dans le domaine, la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT) a mis en place un réseau Micro et Nano Technologies Photoniques. Il est dénommé réseau Nour 21, en référence à la lumière (nour en arabe) et le 21^{ème} siècle.

Le réseau Nour 21 ambitionne à contribuer à la mise en place des conditions nécessaires au développement des technologies photoniques en Algérie. Cela passe, entre autre, par la fédération des potentialités des entités de recherche qui par la mise en commun au sein de ce réseau de leurs moyens humains et matériels ainsi que leurs expériences, devraient conjuguer leurs efforts pour répondre aux défis scientifiques et technologiques et aux préoccupations du secteur socio-économique.

Toute entité de recherche travaillant dans le domaine de l'optique et la photonique allant du matériau au système, créée en conformité avec la Loi, peut adhérer à ce réseau.

I- Définition du réseau:

Le réseau thématique de recherche sur les micros et nanotechnologies photoniques (Nour 21) est rattaché à la direction générale de la recherche scientifique et du développement Technologique (DGRSDT).

Le réseau Nour 21 constitue un cadre de concertation, d'information, d'expertise, de promotion et d'échanges dans le domaine des micro et nano technologies photoniques. Il regroupe un ensemble de compétences scientifiques avérées, de laboratoires, d'unités et de centres de recherches, de services communs (plates formes technologiques, incubateurs, ...) et de sociétés activant dans les domaines de la photonique, optique, optoélectronique et leurs applications.

II- Objectifs

Le réseau est chargé de réaliser les objectifs suivants:

- Favoriser le travail collectif et coopératif en vue d'une prise en charge optimale des projets de recherche d'intérêt commun et socio-économique dans le domaine de l'optique, de la photonique, de l'optoélectronique et leurs applications ;
- Mutualiser les moyens existants et mobiliser d'autres complémentaires en vue d'une stratégie commune pour une recherche utile favorisant le développement technologique du pays dans les domaines de la photonique, optique et optoélectronique ;
- Mobiliser et fédérer les compétences nationales, évoluant en Algérie ou à l'étranger, exerçant dans les domaines en relation avec la photonique, optique, optoélectronique pour favoriser l'innovation et la recherche développement en relation avec les thématiques du réseau Nour 21.

III- Missions:

Les missions et les actions du réseau Nour 21 s'articulent autour des points suivants:

- Identifier les sujets et les thèmes de recherche ;
- Rassembler les compétences scientifiques et technologiques ;
- Développer les projets de recherche ;
- Contribuer au développement de la formation dans le domaine de l'optique et la photonique ;
- Coopérer et collaborer avec les réseaux nationaux et internationaux;
- Prospector et développer les activités de recherche en relation étroite avec le secteur socio-économique;
- Promouvoir la valorisation des résultats de la recherche et favoriser leur transfert vers le secteur socio-économique;
- Assurer la veille scientifique et technologique dans le domaine de l'optique et la photonique;
- Diffuser l'information scientifique et technique en rapport avec l'optique et la photonique au niveau sectoriel et intersectoriel;
- Optimiser l'acquisition et l'utilisation des équipements scientifiques à travers le territoire national;
- Rechercher des sources de financement extérieures;
- Veiller à la constitution et à la mise à jour des bases de données du réseau (compétences et matériels) ;
- Contribuer à l'expertise scientifique dans le domaine de la photonique.

IV- Composition du réseau Nour 21

- La composition du réseau Nour 21 n'est pas figée.
- Le Réseau est composé de membres et d'institutions adhérents et de membres d'honneur.
- Toute demande d'adhésion est formulée par écrit à travers une fiche d'adhésion ou une convention type avec le Réseau et explicitant les obligations, droits et devoirs de chaque partie. Elle est signée par le demandeur et soumise à l'approbation du Comité de Pilotage du Réseau.
- La qualité de membres d'honneur est conférée par délibération du Comité de Pilotage sur proposition du Coordonnateur National du Réseau.

V- Organisation et fonctionnement :

Le secrétariat du réseau est domicilié au niveau de L'Agence Thématique de Recherche en Sciences et Technologies ATRST.

Le réseau est doté d'un président-coordonnateur, d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique.

Le réseau est doté d'un budget de fonctionnement octroyé par la DGRSDT.

L'organisation et le fonctionnement du réseau sont régis par la décision de la DGRSDT n°1 du 06 janvier 2013.

A- Le Président-coordonnateur du réseau Nour 21:

Le président-coordonnateur du réseau Nour 21 est désigné par le Directeur Général de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique. Il est assisté par un secrétariat.

B- Le comité de pilotage du réseau Nour 21:

Les membres du comité de pilotage sont nommés par décision du Directeur Général de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.

C- Le comité scientifique du réseau Nour 21:

Les membres du comité scientifique sont nommés par décision du président-coordonnateur du réseau sur proposition du comité de pilotage.

Le comité scientifique est consultatif et travaille en étroite collaboration avec le comité de pilotage sous l'autorité du président-coordonnateur du réseau.

